

**TAXE DE SÉJOUR AU REEL
FORMULAIRE DE DÉCLARATION
HOTELS – CAMPINGS – VILLAGES DE VACANCES –
RESIDENCES DE TOURISME**

Année 2020

Formulaire à retourner complété au plus tôt, à l'adresse mentionnée au bas du document.

Désignation de l'hébergement

Nom ou enseigne :

Numéro SIRET :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Tel : Télécopie :

E-mail :

Caractéristiques de l'hébergement

Catégorie d'hébergement : Hôtel Village de vacances Résidence de tourisme Camping
 Autre :

Classement* :

Capacité d'accueil **:

Période d'ouverture : du au

* Joindre le dernier arrêté de classement disponible
** Correspond au nombre de personnes pouvant être accueillies en même temps. Si un arrêté de classement existe, le nombre de personnes correspond à celui prévu par cet arrêté. Lorsque l'arrêté fait référence à des lits, chaque lit est compté comme une unité de capacité d'accueil. Lorsque l'arrêté fait référence à des emplacements d'installations de camping, de caravanage, le nombre d'unités de capacité est égal au triple du nombre des emplacements mentionnés par l'arrêté. Les lits bébé ne comptent pas.

Déclaration sur l'honneur,

Fait à, le

Signature

(Nom, qualité du signataire et cachet de l'établissement)